

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
27 mai 2003  
Français  
Original: anglais

---

**Lettre datée du 22 mai 2003, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Grèce  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'apporter votre attention sur les conclusions du Conseil Affaires générales concernant le processus de paix au Moyen-Orient (Bruxelles, 19-20 mai 2003), publiées le 19 mai 2003 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la Grèce  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Adamantios Th. **Vassilakis**



**Annexe à la lettre datée du 22 mai 2003, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Processus de paix au Moyen-Orient – conclusions**

1. Le Conseil a entendu le Ministre des affaires étrangères Papandreou et le Haut Représentant Solana qui lui ont fait rapport sur leur visite dans la région.
2. Le Conseil a condamné avec la plus grande énergie tous les récents attentats-suicide et demandé à nouveau qu'il soit mis fin immédiatement à tous les actes de terrorisme. On ne saurait laisser les forces du refus qui optent pour la violence faire échouer la recherche d'un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien. Il est impératif que la haine fasse place au dialogue et la confrontation à la paix.
3. Le Conseil a réaffirmé l'importance de la « feuille de route » élaborée par le Quatuor pour que la région puisse à nouveau envisager de manière positive son avenir politique. Il a demandé instamment aux deux parties de saisir l'occasion qui se présentait de remettre le processus de paix au Moyen-Orient sur les rails. Il leur a demandé de tout mettre en oeuvre pour que la « feuille de route » soit appliquée sans délai. Les entretiens directs entre le Premier Ministre Sharon et le Premier Ministre Abbas représentent un pas encourageant dans la bonne direction. Il faut impérativement que les deux parties manifestent sans équivoque leur bonne foi afin de restaurer l'espoir et de promouvoir la stabilité au Moyen-Orient. Il est crucial que des progrès soient accomplis parallèlement dans le domaine politique, le domaine économique et celui de la sécurité. Le temps presse; il faut immédiatement prendre des mesures et obtenir des résultats concrets.
4. L'Union européenne est prête à intensifier sa coopération avec les États-Unis et avec ses autres partenaires du Quatuor pour promouvoir l'instauration d'un climat de confiance entre les deux parties et faciliter l'application de la « feuille de route », notamment en aidant à mettre en place un mécanisme de contrôle effectif et crédible.
5. Le Conseil a noté avec satisfaction que l'Autorité palestinienne et le Premier Ministre Mahmoud Abbas avaient décidé d'accepter la « feuille de route », et qu'une nouvelle volonté de réforme se manifestait du côté palestinien. Il se félicite également des efforts sérieux accomplis à ce jour, en particulier pour améliorer la transparence financière, et compte voir se poursuivre les efforts de réforme, du système judiciaire notamment. Le Conseil demande instamment à l'Autorité palestinienne d'aider à rompre le cycle de la violence et de s'attaquer d'urgence et de manière efficace à la question de la sécurité.
6. Le Conseil a souligné que le Gouvernement israélien devait s'engager clairement à mettre en application, dans les meilleurs délais, la « feuille de route » du Quatuor. Les entretiens qui doivent avoir lieu entre le Premier Ministre Sharon et le Président Bush offriront pour cela une occasion à ne pas manquer. Le Conseil reste extrêmement inquiet devant la poursuite des activités d'implantation illégales et des confiscations de terrains pour la construction de la prétendue clôture de sécurité, qui constituent un obstacle à la paix car elles menacent de rendre la solution des deux États matériellement impossible. Le Conseil reconnaît que les préoccupations d'Israël en matière de sécurité sont légitimes. Néanmoins, il est

profondément inquiet du nombre de morts parmi les civils palestiniens, et demande instamment à Israël d'agir dans le respect des contraintes qu'impose le droit international et de ne pas entraver les mouvements des organisations humanitaires.

7. L'Union européenne n'a ménagé et ne ménagera aucun effort pour rétablir la paix au Moyen-Orient, dans l'intérêt des peuples de la région et dans celui de la paix et de la stabilité internationales. À ce sujet, le Conseil a rappelé qu'une paix globale dans la région devait inclure la Syrie et le Liban.

8. Le Conseil a demandé au Haut Représentant Solana de poursuivre sa collaboration avec les partenaires dans la région et ceux du Quatuor et de continuer à promouvoir l'application de la « feuille de route ».

---